



FÉDÉRATION NATIONALE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS
À LA PROTECTION DES MAJEURS

Siège : Maison des Professions Libérales,

Parc Georges Besse, 85 allée Norbert Wiener, 30035 Nîmes cedex 1

N°SIRET 532 316 619 00016

Association loi 1901

N° de déclaration 00/2406 - 00145480 Préfecture de Police de Paris

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 8h30 Accueil
- 9h Ouverture de la séance : la Parole est à la Présidente (Présentation de la journée)
- 10h/12h Intervention de Mme Anne Caron d'Eglise sur le thème « Ethique Déontologie Responsabilité »
- 12h Déjeuner
- 14h30 Assemblée Générale Extraordinaire
- 15h15 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Conseil d'Administration
- 18h Clôture

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2012

PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FNMJI qui aura lieu le :

Judi 21 Mars 2013 à 14h30

***Caisse des Dépôts et Consignations
15 Quai Anatole France
75356 Paris 7°***

Et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Conformément à l'article 18 des statuts de la FNMJI, l'Assemblée Générale se réunit en Assemblée Générale Extraordinaire pour décider de modifications statutaires :

Modification de l'article 10 Conseil d'Administration - Composition : il est proposé, afin d'élargir la composition du CA et permettre à des membres motivés pour l'intégrer, de modifier le collège 2 en supprimant le recours aux adhérents directs et en créant une nouvelle catégorie : les adhérents, personnes physiques, membres d'une association adhérente à la FNMJI.



FÉDÉRATION NATIONALE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS
À LA PROTECTION DES MAJEURS

Siège : Maison des Professions Libérales,

Parc Georges Besse, 85 allée Norbert Wiener, 30035 Nîmes cedex 1

N°SIRET 532 316 619 00016

Association loi 1901

N° de déclaration 00/2406 - 00145480 Préfecture de Police de Paris

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2012

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la FNMJI suivi du Conseil d'Administration qui auront lieu le :

Judi 21 Mars 2013 à 15h15

***Caisse des Dépôts et Consignations
15 Quai Anatole France
75356 Paris 7°***

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- ✚ Présentation du rapport moral par la Présidente, Pierrette Maindron :
 - ✓ Quitus donné à la Présidente pour sa gestion (résolution 1)
- ✚ Le Site, GAC et ses évolutions / Présentation des statistiques par le Premier Vice-Président, Raymond Léger, et la Vice-Présidente, Responsable du Site, Anne Laure Arnaud
- ✚ Présentation du rapport financier par le Trésorier, Jean Pierre Bouyon :
 - ✓ Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 (résolution 2)
 - ✓ Approbation de la cotisation 2014 (résolution 3)
 - ✓ Quitus donné aux administrateurs (résolution 4)
 - ✓ Présentation du budget prévisionnel 2013
- ✚ Election du Conseil d'Administration (résolution 5)
- ✚ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités (résolution 6)



FÉDÉRATION NATIONALE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS
À LA PROTECTION DES MAJEURS

Siège : Maison des Professions Libérales,

Parc Georges Besse, 85 allée Norbert Wiener, 30035 Nîmes cedex 1

N°SIRET 532 316 619 00016

Association loi 1901

N° de déclaration 00/2406 - 00145480 Préfecture de Police de Paris

Ordre du jour du Conseil d'Administration :

- ✚ Election du bureau (résolution 1)
- ✚ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités (résolution 2)

Concernant les élections au sein du conseil d'administration, nous remercions les candidats de se faire connaître auprès de Mr Raymond Léger à rleger.mjpm@gmail.com Ou Mme Pierrette Maindron à pierrette.maindron@mjpm.fr Ou Mme Sandrine Schwob à sschwob.mjpm@gmail.com

Nous espérons que vos bulletins de participation à l'AG ont été remplis et renvoyés, sans quoi vous ne pourrez accéder à la salle.

En application des dispositions en vigueur, vous trouverez ci-joint le texte des résolutions proposées au vote et les statuts de la FNMJI votés.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente, Pierrette MAINDRON